

REGLEMENT DE LA RANDONNEE VTT ET MARCHE DE L'ECUREUIL du pays VIENNOIS
Du 6 septembre 2026 à CONDRIEU (38)

La randonnée « ROUTE VTT et MARCHE de l'Ecureuil est organisée par le Club Viennois d'Animation Cycliste le dimanche 6 septembre 2026 de 8h00 à 15h00. Elle comporte 3 circuits VTT randonnée de 16,20 et 35 kms, 3 circuits marche de 10, 13 et 17 kms et 2 circuits route de 57 et 88 kms.

C'est une randonnée ouverte à tous, aucun chronométrage n'est réalisé.
La participation des mineurs reste sous l'entière responsabilité des parents.

Ne seront reconnus comme participants que les personnes dont le bulletin d'engagement et la cotisation seront enregistrés.

Pour les participants aux circuits VTT et route, le port du casque rigide et d'une tenue haute visibilité est obligatoire.
Prévoir du matériel individuel de réparation.

Les randonneurs pédestres doivent faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'ils traversent ou marchent le long d'une voie ouverte à la circulation.

Chaque participant est tenu d'avoir une assurance individuelle responsabilité civile et accidents corporels le couvrant pour les risques encourus. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas d'accident ou de défaillance physique.
En s'inscrivant, les participants déclarent sur l'honneur n'avoir aucune contre-indication à la pratique du cyclisme ou de la marche et acceptent le règlement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration, perte des biens personnels des participants.

Pour des raisons de sécurité, les participants ne doivent pas quitter les chemins balisés par les organisateurs.

Les randonnées se déroulent sur des voies et chemins ouverts à la circulation. Les participants doivent respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux des localités traversées et se considérer comme étant en excursion personnelle. Les consignes des signaleurs devront être scrupuleusement respectées.

Respecter la nature, les gens qui y vivent et y travaillent, les propriétés privées qui sont exceptionnellement ouvertes. Respecter tous les autres usagers des chemins.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours en fonction de l'état des chemins les jours précédant la manifestation.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser, à des fins promotionnelles, toute photo ou vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la manifestation.

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription.

En cas d'incident un **numéro d'urgence** est mis à votre disposition : **06.03.63.06.91**